



Direction de la Jeunesse et des Sports  
Sous-Direction de l'Action Sportive  
Service du Sport de Proximité

**2020 DJS 60** Subventions (226.900 euros) et avenant aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec dix associations sportives locales (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>).

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les clubs et associations, dans l'exercice de leurs missions, sont des partenaires essentiels de la Ville de Paris dans le développement au quotidien de la vie sportive.

La Ville de Paris a développé une politique de partenariat avec plusieurs associations parisiennes majeures. Ce partenariat s'est traduit sous la forme d'une convention annuelle, tenant compte des objectifs poursuivis par la collectivité parisienne. Au cours de la saison dernière, 109 conventions pluriannuelles d'objectifs ont été signées.

Dans un souci de continuité d'action et de pérennisation des liens noués avec les associations sportives parisiennes, la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs permettra dès cette année de renforcer les liens de partenariat. La finalité de ces objectifs poursuivis sur plusieurs années est de permettre aux associations de développer leur projet sportif et éducatif, notamment en faveur des jeunes et du public féminin et de mener leurs actions en concertation avec les services de la Direction de la Jeunesse et des Sports afin de promouvoir leurs disciplines respectives dans la capitale.

En outre, pour chacune des associations concernées, la subvention est accordée en considération de la réalisation des objectifs de la convention, du nombre de licenciés inscrits, ainsi que du bilan des activités et du dynamisme constaté. Cet état des lieux fait l'objet d'un diagnostic partagé à l'automne entre l'association, l' élu d'arrondissement et les agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports compétents dans le but premier de promouvoir et développer des actions sportives relevant d'un intérêt local (tel que le sport féminin, l'intégration sociale ou le sport handicap). Les montants proposés ont bien sûr fait l'objet d'une concertation préalable avec le maire d'arrondissement correspondant.

Je vous prie donc de m'autoriser à signer les dix avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs annexés au présent projet et d'approuver la répartition d'une somme de 226.900 euros, entre les 10 associations suivantes très investies dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements :

- GRS Paris Centre (1<sup>er</sup>) pour 40.000 euros
- Judo Paris Centre (1<sup>er</sup>) pour 12.000 euros
- Association Sportive Centre de Paris (football dans le 2<sup>e</sup>) pour 35.000 euros
- Jeunes Sport Culturel P Ollier (multisports dans le 6<sup>e</sup>) pour 15.000 euros (dont 4.500 euros pour la Sous-Direction de la Jeunesse)
- Association Sportive du Bon Conseil (multisports dans le 7<sup>e</sup>) pour 7.500 euros
- Entente Sportive Petits Anges Septième (football dans le 7<sup>e</sup>) pour 20.000 euros
- Boxing Athlétic Club (9<sup>e</sup>) pour 10.000 euros
- Club d'Escrime Tour d'Auvergne (9<sup>e</sup>) pour 60.000 euros
- Ass Jeunesse de Saint-Vincent Paul (multisports dans le 10<sup>e</sup>) pour 7.400 euros

- Club Populaire Sportif du 10<sup>e</sup> (multisports dans le 10<sup>e</sup>) pour 20.000 euros

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris